



DÉCISION DU MAIRE
N° 2022 - 147

Nomenclature @CTES : Finances/ Subvention

FINANCES

REALISATION D'UN PLAN GUIDE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC EN CŒUR DE BOURG, ET NOTAMMENT DES ENTREES DE VILLE, DE TONNERRE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant le plan de financement prévisionnel hors taxes ci-dessous :

Dépenses :

Réalisation d'un plan guide d'aménagement : 44 700 €

Financements :

Banque des Territoires (30%) : 13 410 €

FNADT (30%) : 13 410 €

Total des subventions (60%) : 26 820 €

Autofinancement (40%) : 17 880 €

DECIDE

- De solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires de Bourgogne-Franche-Comté pour un taux maximum de 30% ;
- De solliciter une subvention auprès du fond national d'aménagement et de développement du territoire pour un taux maximum de 30% ;

A Tonnerre, le 05 juillet 2022

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

